

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

MAROQUINIER : TECHNIQUES D'EXECUTION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 53 11 02 U11 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

MAROQUINIER : TECHNIQUES D'EXECUTION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les connaissances techniques nécessaires à la pratique du métier de maroquinier ;
- ◆ de réaliser un article en cuir en volume, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, et des règles environnementales et en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En maroquinier : techniques de base,

dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours,

dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, et des règles environnementales,

en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,

- ◆ réaliser au moins un article en cuir à plat, en identifiant et en respectant les étapes de la procédure technique :
 - ◆ réaliser les gabarits,
 - ◆ réaliser une coupe manuelle,
 - ◆ effectuer un parage manuel,
 - ◆ réaliser une piqûre plate,
 - ◆ exécuter un montage de fermeture à glissière à plat,
 - ◆ encoller,
 - ◆ exécuter une finition de tranche avec astiquage.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « *Maroquinier : technique de base* », code n° 531101U11D1, classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*dans le respect des consignes données par le chargé de cours,
dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et des règles environnementales,
en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,
et en utilisant le vocabulaire technique approprié,*

- ◆ de réaliser le dossier technique avec gamme de montage ;
- ◆ de réaliser la maquette ;
- ◆ de confectionner au moins un article en cuir en volume, en identifiant et en respectant les étapes de la procédure technique et des finitions.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé ;
- ◆ le niveau d'organisation et des méthodes de travail ;
- ◆ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu ;
- ◆ le niveau d'autonomie dans la réalisation des tâches.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

4.1. Maroquinier : techniques d'exécution : technologie

- ◆ d'identifier les différentes typologies de sacs, petite maroquinerie et accessoires ;
- ◆ d'utiliser le vocabulaire technique adéquat des pièces constituant un article (hanse, rabat, sanglon, visite, ...)
- ◆ de lire une gamme de montage ;
- ◆ d'identifier les différents types de montage ;
- ◆ d'identifier les finitions de bords (coupé net, montage mixte, bordure à cheval, ...)
- ◆ d'identifier les contraintes de fabrication ;
- ◆ de justifier le choix des différents types de peaux en fonction des articles à réaliser ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les différentes doublures en cuir ou en tissu ;
- ◆ d'identifier les différents types de parages machine et les pieds correspondants ;
- ◆ d'identifier le pied presseur et/ou la machine à utiliser selon le produit à piquer.

4.2. Maroquinier : techniques d'exécution : pratique professionnelle

dans le cadre d'exercices imposés d'articles en cuir en volume,

- ◆ de préparer et de ranger le poste de travail :
 - ◆ d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et les règles environnementales ...,
 - ◆ de ranger, d'entretenir et de nettoyer le poste de travail et le matériel,
 - ◆ de régler et d'assurer la maintenance des machines : refendeuse, pareuse, machine à coudre ;
- ◆ de réaliser les gabarits et les maquettes ;

- ◆ de réaliser les coupes manuelles ;
- ◆ de réaliser différents types de montage ;
- ◆ d'exécuter les refentes ;
- ◆ de réaliser des parages machine ;
- ◆ de réaliser les piquages ;
- ◆ d'exécuter des montages en forme de fermetures à glissière ;
- ◆ de réaliser différents types de finitions de bord (astiquage, rembord, bordure à cheval, ...) ;
- ◆ de choisir, de régler et d'adapter les machines à coudre selon le travail à réaliser (pieds, table, ...) ;
- ◆ de poser des doublures en tissu ou en cuir souple ;
- ◆ de poser différents types de mécanismes de fermeture (fermoirs, boucles, aimants,...) ;
- ◆ de mettre en valeur le produit fini (mise en forme, bichonnage, ...).

4.3. Maroquinier : techniques d'exécution : atelier

dans le cadre de la réalisation d'articles en cuir en volume,

dans le respect des consignes fournies par le chargé de cours,

- ◆ de mettre en pratique les modes opératoires et les techniques appropriés ;
- ◆ de respecter les étapes de la procédure technique ;
- ◆ d'expliquer les techniques adoptées ;
- ◆ de réaliser un dossier technique avec gamme de montage ;
- ◆ de réaliser des montages à partir de dessins techniques.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les activités d'enseignement de « Maroquinier : techniques d'exécution : pratique professionnelle » et de « Maroquinier : techniques d'exécution : atelier », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Maroquinier : techniques d'exécution : technologie	CT	B	30
Maroquinier : techniques d'exécution : pratique professionnelle	PP	L	90
Maroquinier : techniques d'exécution : atelier	PP	L	40
7.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200